

Pour le cycle combiné gaz (qui pouvait démarrer au fioul léger), ils sont de deux ordres. Le premier est financier (le projet coûte cher). Le second est plus politique : il serait surdimensionné et n'inciterait donc pas à développer les énergies renouvelables.

Sauf que le projet de centrale de 250 MW était déjà très avancé. La première pierre n'était pas posée mais on n'en était pas loin.

Ce projet avait été classé

d'intérêt général. Cela avait permis d'acquérir un terrain au Ricanto sur la commune d'Ajaccio. L'appel d'offres européen avait abouti au choix d'une entreprise chargée de construire l'ouvrage. Parmi les entreprises soumissionnaires se trouvaient des géants de ce type de construction, General Electric et Siemens notamment.

Pour l'heure, l'entreprise qui a remporté l'appel d'offres et qui devait entamer les travaux très prochainement n'a pas souhaité s'exprimer.

Nouvel appel d'offres ?

Des personnes proches du dossier font cependant remarquer que quelques contraintes techniques et juridiques sont à prendre en compte. Il est clair que, si dans le cadre de la nouvelle PPE, une centrale comparable à celle de Lucciana est choisie, il faudra lancer un nouvel appel d'offres pour désigner une entreprise.

Quid du foncier acquis au Ricanto. "Il n'est pas suffisant en termes de superficie. Une

centrale comme celle de Lucciana occupe une surface au sol plus importante que celle prévue pour le cycle combiné gaz d'Ajaccio. Il faudra certainement acquérir des terrains supplémentaires", note un spécialiste du dossier.

Par ailleurs, le projet du Ricanto a été jugé trop onéreux par la CRE et par le ministère de l'Environnement.

"C'est une centrale qui - quelle que soit la forme qu'elle prendra - est bâtie dans une zone urbaine. Il y a actuellement des normes très contraignantes en matière d'insonorisation du site notamment qui augmentent le coût de cette installation. Il y

a aussi l'obligation de s'adapter au terrain choisi et d'éviter les vibrations et autres nuisances", rappelle un professionnel de la construction.

Un projet pour le long terme

Quant au surdimensionnement des 250 MW prévus, il tient compte de plusieurs facteurs.

D'abord, l'arrêt de la centrale thermique du Vazzio (132 MW) au plus tard le 31 décembre 2023. Ensuite, l'arrêt programmé pour 2020 de trois des turbines à combustion de Lucciana et de la turbine à combustion de se-

Reste la montée en puissance des énergies renouvelables qui devra être très rapide. Et la transformation de l'habitat. Un fiasco à l'heure actuelle étant donné la complexité des dossiers et le reste à charge dans une population où la pauvreté est importante.

Le projet de cycle combiné gaz a débuté en janvier 2016. La première pierre n'en est pas encore posée. Repartir quasiment à zéro fait reculer l'échéance.

Mais on n'est pas à une dérogation près. Le Vazzio aurait dû, après tout, cesser toute activité depuis... 2012.

ISABELLE LUCCIONI



Le permis de construire affiché depuis le 15 mars sur le site, en bordure de la route du Vazzio, n'a fait l'objet d'aucun recours.

Le rapport d'expertise qui change tout

Le document s'intitule "Expertise portant sur la PPE corse". Il est sous-titré "dimensionnement de la centrale thermique du Ricanto". Daté du 5 juillet 2018, il émane de la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui est une autorité administrative indépendante présidée par le préfet Jean-François Carenco depuis février 2017.

Ce rapport d'expertise, qui a vraisemblablement été effectué en interne puisque les noms des experts n'apparaissent nulle part, a étudié divers scénarii dans le cadre de l'arrêt définitif de la centrale du Vazzio en 2023. La méthode utilisée est une modélisation mathématique appelée "simulation de Monte Carlo", qui sert généralement en physique nucléaire et dans les perspectives financières à risque.

Avant même que Nicolas Hulot, à la veille de sa démission (le 27 août 2018), n'abandonne le projet de gazoduc, le rapport de la CRE l'anticipe et il conclut au surdimensionnement du projet de centrale combiné pour des raisons financières et parce que ce dimensionnement retarderait le développement des énergies renouvelables.

Dans la droite ligne de ce rapport resté totalement inconnu du public jusqu'en janvier 2019 où il est mentionné dans une communication de l'association U Levante. Il avait été, en fait, mentionné une seule fois dans l'enquête publique qui avait débuté le 14 décembre 2018 et a été achevée le 1^{er} février 2019.

Le rapport de la commission d'enquête publique, en date du 1^{er} mars 2019, rend un avis défavorable.

Dans le même temps, le foncier destiné à édifier une centrale au Ricanto a été acquis.

Un appel d'offres européen a été lancé. Une entreprise a été désignée répondant aux critères établis par le cahier des charges - des critères de fournitures d'énergie mais aussi environnements et paysagers.

Le dossier de permis de construire est déposé à la mairie d'Ajaccio au mois de décembre 2018. Le permis est accordé le 15 mars 2019. Ce permis, déposé dans le cadre d'un "projet d'intérêt général", est toujours affiché sur le site du Ricanto, en bordure de la route du Vazzio. À l'heure actuelle, il n'a fait l'objet d'aucun recours, le délai de deux mois étant échu.

I. L.